Image not found or type unknown

bien en indivision mis en vente

Par **cagre**, le **01/11/2011** à **10:35**

bonjour,
nous avons un terrain en indivision avec mon frère et ma soeur . Ce terrain va être vendu mais ma soeur a une fille qui a otenu un permis de construire sur une parcelle qui a été délimitée par un géomètre . Je ne connais pas la validité de cet acte et je voudrais savoir comment va se faire le partage du terrain dans sa globalité une fois vendu .
Merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **01/11/2011** à **12:53**

Une fois que le terrain est vendu, il ne se partage plus

Par **Louxor_91**, le **01/11/2011** à **13:09**

il me semble que votre niece devra se chercher un autre terrain... et votre soeur est au courant de cette demande ? ou sa fille a considéré que ce qui est à sa mère est à elle ? ou est elle contre cette vente et par ce biais du PC elle pense annuler la vente ?

Par **cagre**, le **01/11/2011** à **15:35**

non, la mère est au courant des démarches de sa fille , et tout le monde est persuadé que cette parcelle ne posera aucun problème au moment du partage : le terrain amputé de la parcelle sera vendu mais entrera dans le bien total pour le partage !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés